



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : QUAL 1718 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2504995
Exercice : 2025
Date : 18-11-2025
Page : 1 / 1

SOPPA AGRI SERVICE 46
430 AVENUE JEAN JAURES
BP 199
46000 CAHORS
FRANCE

Référence à rappeler : 2025 / TR2504995

Objet : Courrier Septembre Octobre 2025

Prestataire :

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
164055 46 Courrier - affranchissement	1	24,140	24,14	20,00
164054 46 Charges	1	8,890	8,89	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	33,03			33,03
Base de TVA	33,03			33,03
Montant TVA	6,61			6,61
Total TTC	39,64			39,64
Net à payer	39,64			39,64

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0265391 SOPPA AGRI SERVICE 46
Date échéance : 18-12-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504995
SEPR Virement à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 39,64

Virement à 27/11/25